

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1228

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilan de la législature

A lire les commentaires moroses et même catastrophiques qui dominent actuellement dans les médias helvétiques, la Suisse serait contaminée par le virus italien: institutions inadaptées, mécanismes de décision paralysés, absence de consensus parmi des élites politiques qui suscitent la méfiance de la population. Une analyse plus attentive de la dernière législature donne une image beaucoup moins sombre.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
René Longet (rl)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(jd) La Suisse prend son temps. On connaît la légendaire lenteur de son processus de décision. Entre le moment où une idée nouvelle est lancée et sa formulation dans une disposition constitutionnelle ou une loi, plusieurs années peuvent s'écouler. Ainsi il a fallu quinze ans pour mettre sous toit la 10^{ème} révision de l'AVS. C'est que ce processus est largement ouvert aux différents courants d'opinion, aux groupes d'intérêts susceptibles d'en freiner voire d'en interrompre le cours. Et le référendum, obligatoire ou facultatif, plane comme une menace qu'il faut à tout prix écarter. Pourtant, lorsque la pression est suffisamment forte ou le consensus assez large, nos institutions savent faire preuve de célérité. Voir Eurolex, ce paquet de révisions législatives indispensables à notre adhésion à l'Espace économique européen, adopté au pas de charge. Voir aussi la législation sur les hautes écoles spécialisées, débattue et adoptée en quelques mois.

Quelques fleurons...

La législature qui s'achève laisse un héritage législatif tout à fait appréciable. La fiscalité helvétique a enfin opéré sa mue européenne en adoptant la TVA. Le principe de l'égalité entre femmes et hommes descend de ses hauteurs constitutionnelles grâce à la 10^{ème} révision de l'AVS – rentes indépendantes de l'état-civil et bonus éducatif – et à la nouvelle loi sur l'égalité, qui n'est pas sortie défigurée des débats parlementaires. L'assurance-chômage nouvelle formule prend en compte les changements intervenus sur le marché du travail en mettant l'accent sur la formation et la réintégration des travailleurs privés d'emploi. Si le mode de financement de l'assurance-maladie ne répond toujours pas aux exigences de la justice sociale, la récente révision acceptée en votation populaire introduit néanmoins plus de solidarité entre les générations et les classes de revenu et quelques éléments de régulation des coûts de la santé. Bien sûr, le jugement porté sur ces innovations varie selon qu'on met l'accent sur le souhaitable à réaliser encore ou sur les améliorations obtenues. A noter que les indéniables progrès sociaux réalisés au cours de cette législature ne résultent pas d'une simple volonté majoritaire mais d'un consensus politique fort. A souligner également qu'aussi bien pour la TVA que pour l'assurance-chômage et l'AVS, le Parlement a joué un rôle moteur, n'hésitant pas à inno-

ver face à un gouvernement désuni, timoré.

Avec l'entrée en force du concept «Armée 95» et la réorganisation du Département militaire, c'est sans conteste la défense nationale qui a connu les changements les plus importants et qui a vu chuter sa part aux dépenses de l'Etat central. Par ailleurs et après des décennies de luttes, la Suisse s'est enfin dotée d'un service civil digne de ce nom.

...et des épines

Le tableau est moins satisfaisant dans deux domaines-clé, les finances et les relations extérieures. Le déséquilibre budgétaire subsiste à un niveau préoccupant et la dette publique a doublé, atteignant 77 milliards de francs. Le Conseil fédéral a certes proposé plusieurs plans d'assainissement, mais sans une réflexion préalable sur les priorités de l'Etat. Etaler le plan financier quadriennal, transférer des charges sur d'autres collectivités publiques, réduire les dépenses de manière linéaire ne constitue pas une politique. Dans ce domaine le Parlement n'a pas brillé non plus: les députés n'ont que le mot d'économies à la bouche, mais défendent bec et ongles les prestations de leurs clientèles.

Le blocage est manifeste pour ce qui touche aux relations extérieures de la Suisse. La peur de l'étranger habite encore une majorité des Helvètes et seuls les accords qui garantissent clairement des avantages économiques – Fonds monétaire et Banque mondiale, Gatt – trouvent grâce à ses yeux. Le rejet de l'Espace économique européen, des casques bleus, de la naturalisation facilitée et de l'assouplissement de la lex Friedrich illustrent cette crainte. Il faudra laisser du temps au temps pour abattre cette barrière mentale, mais aussi un engagement plus décidé que celui qu'exprime la classe politique dans cette campagne électorale.

La Suisse peine aussi à réformer ses institutions. Ne parlons pas du scénario interminable de la révision de la Constitution. Le Parlement modernise à petits pas ses méthodes de travail et la réforme du Conseil fédéral, freinée par un exécutif peu convaincu et divisé, ne trouve pas sa vitesse de croisière.

Si la fracture entre les autorités et la majorité populaire est indéniable, pour ce qui est de l'ouverture de la Suisse à l'Europe et au monde, elle n'a rien de tragique dans l'ensemble, puisque le peuple a accepté 41 des 52 propositions qui lui ont été soumises au cours de la législature. ■